

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

Ouagadougou, le 22 MAI 2020

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 20-0288 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de **trente (30) élèves Contrôleurs des Eaux et Forêts/Hommes, session 2019**, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

**ADMIS**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS.
1°	BAZIE MAXIME	001615	B10889950	31/12/97

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

**DEFAILLANT**

RANG	NOM ET PRENOM(S)	RECEPISSE	N° CNIB	DATE_NAISS.
21°	NIKIEMA NABONSWENDE	000634	B6607022	23/08/95

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général



**Souleymane LENGANE**

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon